

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 JANVIER 2019**

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 21 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

présents : 12 représentés : 2 votants : 12  
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 15 janvier 2019

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Monsieur Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON (arrivé à 19h20), Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Monsieur Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND.  
Madame Jeannine FOURNAT a donné pouvoir à Françoise CELERIEN.

**ORDRE DU JOUR :**

- Proposition de subvention pour la MFR de Chatte
- Tarifs des services communaux
- Subvention 2019 : Cantine scolaire
- Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Retrait d'une délibération du 22 octobre 2018
- Convention antenne Relais Orange
- Informations et Questions diverses

Madame Monique DA COSTA a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2018 EST APPROUVE A  
L'UNANIMITE.***

Monsieur le Maire laisse la parole au public, une question est abordée sur l'organisation possible d'une réunion publique relative au grand débat ? Bruno VITTE précise qu'il a suggéré aux 4 communes alentours de mettre en place un débat intercommunal (entre Eymeux, La Baume d'Hostun, Jaillans et Beauregard-Baret). Il est dans l'attente d'une proposition de date ainsi que de renseignements relatifs à la nécessité d'un animateur pour la gestion de cette réunion.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations (Demande de subvention DETR et/ou DSIL et/ou Département pour l'aménagement du terrain d'honneur de football et l'aménagement de l'entrée du hameau de Saint Martin).

#### ***Attribution et versement d'une subvention à la MFR de Chatte***

Bruno VITTE expose aux membres du Conseil municipal la demande de subvention pour l'année 2019, présentée le 30 décembre dernier par la MFR de Chatte.

Il précise que cet établissement reçoit un élève habitant notre commune.

Aussi, l'assemblée décide d'attribuer une subvention à la MFR de Chatte pour un montant de 100 €.

#### ***Subvention 2019 : Cantine scolaire***

Comme toutes les années, Bruno VITTE indique qu'afin de financer le fonctionnement de cette association, il est nécessaire de lui octroyer 5 600 € au titre de l'année 2019.

Plusieurs aménagements possibles sont en-cours de réflexions (notamment pour atténuer le bruit dans le réfectoire, pour faciliter le travail de l'employée...)

#### ***Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité***

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, la collectivité d'Hostun souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Il est décidé de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, par le biais des services BLES Actes proposés par notre prestataire en place BERGER LEVRAULT.

#### ***Retrait d'une délibération du 22 octobre 2018***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en date du 22 octobre 2018, une délibération a été prise pour octroyer une prime de fin d'année pour les agents non titulaires.

A ce titre, la préfecture de la Drôme, service contrôle de légalité, a émis des observations sur celle-ci et a demandé que cette délibération soit rapportée.

Aussi, il est décidé de retirer cette délibération du 22 octobre 2018.

#### ***Convention antenne relais Orange***

Cette décision est reportée au prochain conseil municipal dans l'attente de plus de renseignements sur ce dossier.

#### ***Programme d'aménagement du terrain d'honneur de football Détermination de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération Demande de subvention DETR et/ou DSIL et/ou Département***

La commune envisage d'agrandir le terrain d'honneur de football vis-à-vis des règles imposées par la Fédération Française de Football.

Montant estimé de l'ensemble de l'opération: 37 936,00 € H.T.

Une demande de financement peut être formulée auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et/ou au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ainsi qu'auprès du Conseil départemental.

La commune sollicite une subvention, auprès de chaque financeur, au meilleur taux possible.

### **Tarifs des services communaux**

Les tarifs des différents services communaux doivent être votés chaque année et il convient d'en réajuster certains comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Concessions cimetière :</b>		
❖ 30 ans	230 € la concession	230 € la concession
❖ 50 ans	420 € la concession	420 € la concession
<b>Concessions Columbarium :</b>		
❖ 30 ans	450 € la concession	
❖ 50 ans		450 € la concession
<b>Véhicules de vente :</b>		
<b>Droits de place des camions</b>	25 €	25 €
<b>Photocopieur :</b>	<i>* les tarifs sont à multiplier par deux pour des copies en recto verso</i>	<i>* les tarifs sont à multiplier par deux pour des copies en recto verso</i>
❖ <b>Particuliers :</b>		
✚ Noir :		
♦ <b>Format A3 :</b>	0,45 € (0,35 € à partir de 10 ; 0,25 € à partir de 100)*	0,45 € (0,35 € à partir de 10 ; 0,25 € à partir de 100)*
♦ <b>Format A4 :</b>	0,25 € (0,20 € à partir de 10 ; 0,15 € à partir de 100)*	0,25 € (0,20 € à partir de 10 ; 0,15 € à partir de 100)*
✚ Couleur :		
♦ <b>Format A3 :</b>	0,55 € l'unité	0,55 € l'unité
♦ <b>Format A4 :</b>	0,40 € l'unité	0,40 € l'unité
❖ <b>Associations :</b>		
✚ Noir :		
♦ <b>Format A3 :</b>	Gratuit	Gratuit
♦ <b>Format A4 :</b>	Gratuit	Gratuit
✚ Couleur :		
♦ <b>Format A3 :</b>	0,30 € l'unité	0,30 € l'unité
♦ <b>Format A4 :</b>	0,20 € l'unité	0,20 € l'unité
<b>Bibliothèque :</b>		
❖ Adhérents Adultes	8 €-tarif unique-	8 €-tarif unique-
❖ Gratuit pour les enfants		
<b>Droits de place des forains :</b>		
❖ Catégorie : inférieur à 10 mètres	7 € le mètre (50% à l'inscription)	7 € le mètre (50% à l'inscription)
❖ Forfait : supérieur à 10 mètres	100 € (50% à l'inscription)	100 € (50% à l'inscription)
❖ Tarif Gros manège	200 € (50% à l'inscription)	200 € (50% à l'inscription)
<b>Location de la salle des fêtes :</b>		
❖ Manifestations privées de personnes habitant la commune (nettoyage et chauffage compris)	250 €	250 €
✚ Pour 45 personnes et plus		
✚ Pour moins de 45 personnes	180 €	180 €
❖ Manifestations privées de personnes extérieures (Eté comme Hiver) (nettoyage et chauffage compris)	420 €	420 €
❖ Réveillon de la Saint Sylvestre	450 €	450 €
❖ Association de la commune	Uniquement nettoyage	Uniquement nettoyage
❖ Location des tables et des chaises	5 € par lot de 1 table et 10 chaises	5 € par lot de 1 table et 10 chaises
❖ Transport tables et chaises	25 € par aller-retour	25 € par aller-retour
❖ Caution pour location du matériel	30 €	30 €
❖ Caution pour location de la salle des fêtes	400 €	400 €
❖ Forfait de nettoyage	50 €	50 €
<b>Location du Préau de l'école :</b>		
❖ Personnes habitant de la commune	50 €	50 €
❖ Associations	Gratuit	Gratuit
❖ Caution pour location du préau de l'école	150 €	150 €

### **Programme d'aménagement de l'entrée au hameau de St Martin Détermination de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération Demande de subvention DETR et/ou DSIL**

La commune envisage l'aménagement de l'entrée du hameau de St Martin afin d'accueillir les randonneurs et visiteurs dans de bonnes conditions, de préférence en dehors du village pour limiter les gênes qu'ils procurent aujourd'hui à l'intérieur du hameau. Les aménagements projetés sur ce hameau sont orientés vers une amélioration du fonctionnement de celui-ci et vers le développement d'un tourisme maîtrisé, lié à la nature et au patrimoine historique.

Montant estimé de l'ensemble de l'opération : 77 667,00 € H.T.

Une demande de financement peut être formulée auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et/ou au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

La commune sollicite une subvention, auprès de chaque financeur, au meilleur taux possible.

### *Informations diverses*

\* Tony VITALDURAND souhaiterait que l'on donne un nom au chemin piéton que la municipalité a créé afin que ce soit plus simple pour l'identifier. Il sollicite les membres du conseil municipal à soumettre des idées.

*La séance est levée à 21 heures.*

Prochaine réunion le Lundi 4 mars 2019 à 19h00